

DÉFENDRE L'EUROPE POUR DÉFENDRE LA VRAIE SOUVERAINETÉ



Thierry Chopin | *directeur des études de la Fondation Robert Schuman,
professeur associé à l'Université catholique de Lille (ESPOL)*

RÉSUMÉ

1. Le pari inefficace et risqué du retour à « l'Europe d'avant »

L'Union européenne est confrontée à des défis majeurs (crise financière et économique, terrorisme, crise migratoire, Brexit, montée des populismes et des extrémismes) qui exposent ses faiblesses, notamment dans plusieurs domaines régaliens. De profondes réformes sont nécessaires, et le repli national apportera plus de nouveaux problèmes que de réelles solutions. La « renationalisation » ne peut résoudre des phénomènes dépassant les nations (gestion des flux migratoires, fragilités économiques, menaces terroristes). L'exemple d'un retour aux monnaies nationales et d'un éclatement de la zone euro est particulièrement révélateur des conséquences d'un tel scénario, et un retour au franc impliquerait en réalité une perte de souveraineté monétaire pour la France.

2. Une « Europe régaliennne » : un nouveau projet politique pour l'Union

Après la paix et le marché, la situation européenne actuelle suppose de porter un message politique clair sur ce qui peut fonder l'Union et sa légitimité face aux défis actuels. Il s'agit d'identifier les objectifs collectifs qui unissent les Européens, les intérêts et les biens communs qui requièrent une action commune (monnaie, stabilité financière, contrôle des frontières extérieures de l'UE, politique étrangère et de sécurité, etc.). Dans cette perspective, l'Union et les États qui en sont membres doivent exercer en commun des compétences de souveraineté. Faire face aux défis actuels implique une coordination plus forte des moyens des États membres à l'échelle européenne (justice, police, renseignement, lutte anti-terroriste) et internationale (diplomatie, défense). L'Europe régaliennne a également des justifications fortes du point de vue des nouveaux rapports de force géoéconomiques mondiaux (environnement, numérique, négociations commerciales).

Une « Europe régaliennne » renforce la souveraineté de la puissance publique, qu'elle s'exerce au niveau national ou européen, les deux niveaux étant complémentaires. L'UE et les États européens ont la même raison d'être : protéger la sécurité de leurs citoyens (physiquement et économiquement) et garantir le plus grand espace possible à la liberté individuelle. La préservation de l'ouverture des frontières et des valeurs fondatrices de la construction européenne appelle d'elle-même la constitution d'une « Europe régaliennne ».

La France a un rôle à jouer dans ce projet européen régaliennne. Elle peut défendre avec force une position stratégique au niveau européen dans des domaines où elle bénéficie d'une forte crédibilité (puissance militaire et diplomatique, expertise en matière fiscale, solidarité européenne vis-à-vis des attaques terroristes) et qui correspondent aux préférences collectives les plus ancrées chez les Français — ce qui permettrait de lutter efficacement contre la défiance et le scepticisme (et non l'europhobie) croissante des Français vis-à-vis de la construction européenne. Il est en outre indispensable que la France travaille avec ses partenaires dans ces domaines compte tenu des intérêts communs que les Européens partagent et du degré d'interdépendance qui les unissent.

3. L'importance de la méthode : vers une Europe « différenciée »

Compte tenu du partage de l'exercice en commun de prérogatives régaliennes que ce projet implique, il est peu probable qu'il puisse rassembler — au moins dans un premier temps — l'ensemble des États membres de l'UE. L'ensemble des politiques à venir de l'Union ne peut pas concerner de la même manière tous les États membres, ce qui doit conduire à négocier des coopérations entre États pour progresser dans ces domaines. C'est le fameux projet d'Europe « différenciée ».

Le projet d'Europe « différenciée » a été mentionné récemment comme un moyen de relancer la construction européenne après le référendum britannique sur le Brexit. La différenciation fait néanmoins l'objet de critiques et peut présenter en effet un certain nombre de risques si elle est mal utilisée : fragmentation excessive du processus d'intégration ; complexité institutionnelle supplémentaire ; division des États membres en crispant les positions des États membres qui restent en dehors. Il est donc indispensable de s'assurer que l'intégration différenciée est un processus ouvert et que, si elle fait l'objet d'une conditionnalité (comme dans le cas de la participation à la zone euro), celle-ci est légitime et transparente.

La construction européenne s'est désormais engagée dans des perspectives politiques nouvelles qui touchent à la souveraineté des États et aux consensus socioéconomiques et politiques nationaux. Il faut reconnaître l'hétérogénéité des intérêts nationaux, tout en ménageant un espace pour des avancées possibles pour ceux qui le souhaitent. La France et l'Allemagne ont un rôle moteur à jouer dans la stratégie de relance politique et géopolitique de l'Europe sur les sujets régaliens.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. Le pari inefficace et risqué du retour à l' « Europe d'avant »	3
1.1. Le risque du repli national	3
1.2. L'illusion de retrouver un sentiment de souveraineté dans les choix régaliens	4
2. Une « Europe régaliennne » : un nouveau projet politique pour l'Union	5
2.1. Des justifications fortes	5
2.2. Le rôle de la France dans un projet européen qui puisse être partagé par ses partenaires	7
3. L'importance de la méthode	10
3.1. Le moteur franco-allemand : un « noyau cristallisateur » ?	10
3.2. L'Europe différenciée : des précautions à prendre	11
CONCLUSION	13

INTRODUCTION

La campagne présidentielle en France montre à quel point les thèmes au cœur du débat présentent tous une dimension au moins autant européenne que nationale : incertitude économique, terrorisme, crise migratoire, défi climatique, montée des discours populistes et extrémistes, place de la France et de l'Europe dans le nouveau « désordre » mondial. Afin de surmonter ces multiples sujets de tensions, il est urgent d'analyser avec objectivité les raisons des faiblesses de la construction européenne, telle qu'elle a été façonnée par ses États membres, et d'énoncer un nouveau projet politique clair sur ce que devraient faire respectivement l'Union européenne et ses États pour répondre aux attentes légitimes de leurs citoyens face aux défis actuels. Encore faut-il, pour cela, répondre au préalable à quelques questions structurantes : quels sont les valeurs et intérêts communs qui unissent aujourd'hui les Européens ? Quels sont les défis et les objectifs collectifs qui requièrent à l'évidence une action commune ? En quoi une démarche d'unité ou de coopération entre les pays européens, dans un monde globalisé et incertain, est-elle préférable au repli sur l'État-nation ?¹

1. Le pari inefficace et risqué du retour à l' « Europe d'avant »

1.1. Le risque du repli national

L'Union européenne est menacée. La crise financière et économique et ses conséquences sociales et politiques ont montré les fragilités de la zone euro. Les défis majeurs auxquels les Européens sont confrontés — terrorisme, crise migratoire, « Brexit », montée des populismes et des extrémismes — exposent les faiblesses de l'Union et mettent tous en jeu la capacité des Européens à être unis face à la succession des crises qu'ils doivent affronter. Partout, les partis populistes et extrémistes tentent d'exploiter ces fragilités pour les aggraver au lieu de les résoudre, en vue de favoriser le repli national.

Dans un tel contexte, la construction européenne ne pourra se poursuivre sans de profondes réformes². L'Union telle qu'elle a été construite par les États, guidée par l'objectif de la liberté des échanges tout en limitant autant que possible les partages de souveraineté, ne peut apporter la protection que les Européens attendent. Si l'Union européenne dispose d'un certain nombre d'instruments pour assurer la régulation des marchés (notamment au travers de ses prérogatives en matière de concurrence, de réglementation du marché intérieur et en matière monétaire), force est aussi de reconnaître ses faiblesses dans plusieurs domaines régaliens. En particulier, sa capacité à contribuer à la stabilisation des cycles économiques dans le domaine budgétaire, ou encore son rôle dans le maintien de la sécurité et de l'état de droit (par exemple la lutte contre la corruption, l'anti-terrorisme, la défense ou la protection des frontières de l'Union) sont très limités. Les institutions européennes se sont ainsi trouvées fort dépourvues face à la crise économique et à la demande d'un renforcement de l'état de droit et des politiques de sécurité. Il n'est dès lors pas étonnant que de nombreux partis protestataires soient aussi critiques vis-à-vis de l'action européenne qu'ils ne le sont vis-à-vis des politiques nationales.

Si les leaders nationaux et européens ne mettent pas rapidement en œuvre les réformes qui permettront à l'UE de remédier à ses défaillances actuelles, l'ouverture européenne ne manquera pas de laisser la place au repli

1. L'auteur souhaite remercier Yves Bertoncini et Jean-François Jamet pour leurs précieux commentaires.

2. Cf. Thierry Chopin et Jean-François Jamet : « L'avenir du projet européen », *Question d'Europe* n°402, Fondation Robert Schuman, septembre 2016 et « Comment répondre aux attentes des Européens ? », *Commentaire* n°155, Automne 2016.

national. Ce scénario défendu par ceux tentés par le retour à l' « Europe d'avant » la construction européenne pourrait paraître tentant pour de nombreux citoyens qui formulent une attente légitime de protection dès lors qu'il donne le sentiment de retrouver un sentiment de souveraineté dans les choix régaliens et de sécurité dans le cadre politique jugé le plus « naturel » et le plus protecteur : l'État national. Pourtant, cette option est extraordinairement risquée, à la fois économiquement et politiquement, avec la perspective d'une Europe fragmentée, divisée et affaiblie. En outre, ce repli national apportera à l'évidence plus de nouveaux problèmes que de réelles solutions. En particulier, la « renationalisation » ne saurait apporter en elle-même la solution à des phénomènes qui dépassent manifestement les nations : elle n'arrêterait pas l'afflux des migrants, elle ne répondrait pas aux fragilités économiques, elle ne rendrait pas la politique plus éthique, elle ne mettrait pas un terme aux menaces terroristes. En outre, le repli national ne remédierait en rien aux désaccords européens, au contraire. L'acrimonie à l'égard de « Bruxelles » se transformerait progressivement en rancœur à l'égard des États voisins, qui reprendraient le rôle de bouc-émissaires qu'ils avaient avant la construction européenne et qui resurgit déjà périodiquement. Ainsi, revenir à une Europe nationale, et donc en définitive à l' « Europe d'avant », serait renouer le fil d'une histoire de divisions politiques que la construction européenne n'a pas fait disparaître mais qu'elle a su entourer de garde-fous.

1.2 L'illusion de retrouver un sentiment de souveraineté dans les choix régaliens

Prenons l'exemple d'un possible retour aux monnaies nationales et d'un éclatement de la zone euro, caractérisée par de fortes divergences mais aussi pas un degré très élevé d'interdépendance. Les conséquences en seraient d'abord catastrophiques à court terme pour les États les plus fragiles qui seraient exposés à une forte instabilité de leur monnaie et ainsi à une crise financière majeure. Pour éviter la fuite des capitaux (les investisseurs se retirant pour limiter leur exposition au risque monétaire), un contrôle des capitaux devrait être mise en place, lequel contraindrait à un brusque ajustement budgétaire (l'État n'accédant plus aux marchés internationaux) ou à demander l'assistance financière de la communauté internationale (les mécanismes d'assistance européen n'étant plus disponibles). Les bénéfices d'une dépréciation de la monnaie, souvent mis en avant, ne seraient ainsi pas disponibles immédiatement, mais uniquement à la suite d'un choc majeur, douloureux économiquement, financièrement et socialement, avec le risque non négligeable de conséquences politiques, dès lors que le retour aux monnaies nationales impliquerait le risque du « chacun pour soi ». Par ailleurs, pour les États moins fragiles, y compris ceux hors de la zone euro, il est illusoire de penser qu'ils ne seraient pas touchés s'ils laissaient à leur sort les États les plus fragiles. L'ensemble du système bancaire serait affaibli avec le risque d'une contagion de la crise financière et d'un recul sensible de leurs exportations vers les pays les plus durement touchés.

S'agissant plus spécifiquement de la France, il faut souligner les bénéfices de l'euro pour la souveraineté française notamment vis-à-vis des autres États européens — dans le passé la Banque de France devait en effet essentiellement suivre la politique de la Bundesbank et de la Réserve fédérale américaine. Comme l'a montré récemment Mathilde Lemoine³, « il est donc faux de laisser penser que le retour au franc permettrait à la France de retrouver sa souveraineté monétaire ». Le montant des actifs français détenus par des étrangers est très supérieur à celui des actifs étrangers détenus par des Français. Le reste du monde a donc une créance vis-à-vis de la France. Si ces investisseurs vendaient leurs créances, la monnaie se déprécierait et la simple perspective d'un retour au franc pourrait conduire à la mise en place d'un contrôle des capitaux et à une limitation des retraits de liquide. Dans une telle perspective, ceux qui, en France, veulent emprunter massivement pour financer leurs pharaoniques promesses de campagne en cas de victoire à l'élection présidentielle doivent en tirer toutes les conséquences et répondre à la question suivante : à qui emprunteront-ils ? Aux créanciers internationaux qu'ils dénoncent et alors même qu'ils ont annoncé le contrôle des capitaux ? Aux Français qui leur feraient un chèque en blanc ? Les enquêtes les plus récentes montrent d'ailleurs que les Français ne sont

3. Mathilde Lemoine : « La principale vertu de la création de l'euro a été de redonner de la souveraineté monétaire à la France. Avant la monnaie unique, la politique monétaire française était dépendante de celles des banques centrales américaine et allemande (...). À aucun moment, depuis la Seconde Guerre mondiale, la France n'a pu gagner une autonomie monétaire vis-à-vis de l'Allemagne et des États-Unis. Elle a fini par l'obtenir quand les Allemands ont accepté de renoncer à ce qui était le symbole de leur renaissance, le deutschemark. Leur sacrifice sur l'autel de la construction européenne est donc sans commune mesure avec celui de la France (...). L'euro a permis à la France de cesser de subir les politiques allemande et américaine, et donc d'acquérir une forme nouvelle de souveraineté monétaire », in « Retour au franc, une perte de souveraineté », *L'Agefi Hebdo*, 9-15 mars 2017.

pas dupes et que près des trois quarts d'entre eux (72%) sont opposés au retour au franc, soit 10 points de plus qu'en 2010⁴.

TABLE 1 ► L'opposition des Français à l'abandon de l'euro

Question : Souhaitez-vous que la France abandonne l'Euro et revienne au Franc ? (en %)

	Rap. mai 2010	Rap. nov. 2010	Rap. janv. 2011	Rap. juin 2011	Rap. sept. 2011	Rap. nov. 2011	Rap. juin 2012	Rap. sept. 2012	Rap. sept. 2013	Rap. janv. 2014	Rap. juil. 2016	Ens. mars 2017
Oui	38	35	28	29	37	32	26	35	33	38	29	28
Non	62	65	72	71	63	68	74	65	67	62	71	72

Source : Ifop pour *Le Figaro* et la Fondation Robert Schuman, « Les Français et l'Europe 60 ans après le Traité de Rome », 25 mars 2017

Prenons l'exemple de la lutte contre le terrorisme. Après les attentats dans plusieurs pays européens, ces événements peuvent soit unir soit diviser. La solidarité et l'unité doivent l'emporter mais il est à craindre que ces nouvelles tragédies accentuent encore davantage non seulement les divisions au sein de la société française mais aussi entre les États européens. La présence de djihadistes dans les groupes de demandeurs d'asile impacte ainsi le débat sur l'immigration. Entre les pays de première ligne qui sont accusés (notamment la Grèce mais aussi l'Italie) et les pays d'Europe centrale qui dénoncent le « danger » des sociétés multiculturelles, l'espace est rempli d'embûches. La question des politiques de sécurité n'est pas en reste non plus : les défaillances des services de sécurité des uns et des autres sont pointées du doigt. En somme, le retour sur le glacis national avec la frontière comme seule protection légitime risque de gagner encore du terrain. Dans ce contexte, la méfiance mutuelle ne peut que s'accroître et l'espace Schengen est soumis à une pression sans précédent avec le retour des contrôles aux frontières nationales et la construction de murs et clôtures de sécurité entre les États⁵. Or qui ne voit pas la dimension transfrontalière du terrorisme actuel ? Si la sécurité relève incontestablement de la responsabilité essentielle des États, elles ne pourra, de plus en plus à l'avenir, être effectivement assurée qu'au travers d'une coopération au niveau européen à la fois structurée et systématique entre l'ensemble des acteurs étatiques (renseignement, police, justice), dont la qualité dépend en réalité, actuellement, de l'intérêt national de chaque État membre. Il ne faut pas confondre les mots « protection » et « fermeture » et prendre garde à la tentation illusoire de vouloir (re)construire une Ligne Maginot.

2. Une « Europe régaliennne » : un nouveau projet politique pour l'Union

2.1. Des justifications fortes

Après la paix et le marché, dans un tel contexte, la situation européenne actuelle suppose de porter un message politique clair sur ce qui peut fonder l'Europe et sa légitimité face aux défis actuels⁶. Cela suppose de répondre aux questions suivantes : quels sont les objectifs collectifs de l'Europe ? Quels sont les biens communs qui requièrent une action commune ? Dans le domaine économique, sous l'effet de la crise de la zone euro, les Européens ont découvert qu'un déficit grec était aussi un déficit européen ; et, au-delà de la monnaie, la stabilité financière s'est peu à peu imposée comme un bien commun à protéger dès lors que la crise de l'un de ses membres peut menacer la stabilité de l'ensemble de la zone euro. Mais la réflexion sur les biens communs « dépasse le seul champ économique, elle couvre aussi des facteurs essentiels de la puissance, comme la technologie, l'énergie ou encore la politique étrangère et de sécurité. Les investissements publics dans ces biens communs sont d'ailleurs centralisés dans les fédérations. Dans l'Union européenne, nous en sommes loin.

4. Cf. Ifop pour *Le Figaro* et la Fondation Robert Schuman, « Les Français et l'Europe 60 ans après le Traité de Rome », 25 mars 2017.

5. Yves Pascouau, « L'espace Schengen face aux crises : la tentation des frontières », *Rapport Schuman sur l'Europe. L'état de l'Union 2016*, Paris, Lignes de repères, 2016.

6. Thierry Chopin, « Pour une Europe régaliennne », *Le Monde*, 30 juin 2016, et « Europe : La paix, le marché et après ? », *Telos*, 25 mars 2017.

Pourtant, nous faisons face aux mêmes défis internationaux ⁷. Il est question de terrorisme : qui peut être contre la lutte contre le terrorisme ? Qui ne voit pas la dimension transfrontalière du terrorisme actuel ? Il est donc possible d'identifier des intérêts communs auxquels les citoyens puissent adhérer.

Dans cette perspective, l'Europe doit pouvoir porter un discours régalien pour répondre aux attentes des citoyens en termes de sécurité, attentes qui sont parfaitement légitimes et il faut y répondre. À défaut, le niveau européen n'a pas de réponse à apporter sur ces grands sujets, en particulier la sécurité, qui sont au cœur des préoccupations des citoyens. Ce projet d'une Europe régalienne semble avoir des justifications solides.

Les enjeux internationaux mettent en question la capacité collective des Européens à répondre aux transformations géopolitiques mondiales. C'est le cas pour l'organisation de leur sécurité collective mais aussi pour la régulation des flux migratoires, comme pour la lutte anti-terroriste. Dans ce contexte, un projet visant à développer une telle « Europe régalienne » présenterait de multiples avantages tant conjoncturels que structurels dans la mesure où il existe une continuité évidente entre la dimension interne de ces défis et des moyens d'y faire face en coordonnant les moyens des États membres à l'échelle européenne (justice, police, renseignement, lutte anti-terroriste) et la dimension externe à l'échelle internationale (diplomatie, défense). Un tel projet prend également tout son sens du point de vue de la gestion des nouveaux rapports de force géoéconomiques mondiaux, tant sur le plan environnemental, numérique que dans le domaine commercial.

Les négociations commerciales en sont en effet un exemple majeur. Dans le monde actuel, les sources de croissance sont pour une large part hors d'Europe du fait des dynamiques démographiques et de rattrapage économique, mais aussi parce que de nombreuses innovations technologiques se diffusent ou se rentabilisent sur une échelle mondiale. Dans ce contexte, le protectionnisme n'a de protection que le nom. Cela ne veut pas dire pour autant que l'Europe ne doive pas défendre ses intérêts et ses préférences⁸. Cela passe notamment par l'exigence de la réciprocité, par exemple en matière d'application des principes d'économie de marché, de protection de la propriété intellectuelle, de commande publique ou de garanties à l'exportation. Cela suppose également d'assurer que les traités commerciaux ne remettent pas en cause (directement ou indirectement au travers de mécanismes non encadrés de règlements des différends) les dispositions existantes dans la réglementation européenne en matière de protection des consommateurs, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'environnement ou de la finance. Enfin, cela demande que l'Europe dispose d'outils de contrôle du respect de ses règles qui soient aussi efficaces que les outils américains, par exemple en matière fiscale, financière ou de contrôle des normes techniques.

Ce thème a une autre dimension économique de forte actualité : au-delà de la seule dimension commerciale, le fondement domestique de la puissance régalienne est la capacité de lever l'impôt, capacité érodée par l'évasion, la fraude et l'optimisation fiscales. La justice sociale est également remise en cause si certains contribuables ou entreprises sont capables de se soustraire à l'impôt. Le soutien très large dont la Commission a bénéficié dans l'affaire Apple⁹ et l'adoption rapide par le Conseil des initiatives législatives récentes de la Commission soulignent la demande d'une action européenne forte dans ce domaine.

Sur un registre plus géopolitique, les sujets régaliens renvoient en outre à la question des frontières et de l'identité de l'UE car les aborder permet généralement d'identifier un dedans et un dehors. Or l'identification d'un dehors peut permettre de renforcer la cohésion interne. La dynamique consécutive au référendum britannique l'illustre d'ailleurs : le fait que les vingt-sept aient à négocier avec ce qui sera à terme un pays tiers tend à les unir. En outre, les enquêtes réalisées à la suite du Brexit, de même que le résultat de l'élection présidentielle autrichienne, au terme d'une campagne où la question de l'appartenance à l'Union européenne a été centrale, suggèrent que les opinions publiques sont devenues plus favorables à la participation à cette Union¹⁰.

Le projet d'une « Europe régalienne » permet enfin de remettre à leur juste place les questions de souveraineté, de subsidiarité et, *in fine*, d'efficacité de l'action publique. De fait, une « Europe régalienne » est une Europe qui renforce la souveraineté de la puissance publique, qu'elle s'exerce au niveau national ou européen, les

7. Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE, « Tirer les bonnes leçons de la crise pour la zone euro », discours au Ministère des Affaires étrangères, lors de la conférence des Ambassadeurs, Paris, 27 août 2015.

8. Cf. Anne-Marie Idrac, « Politique commerciale : aux armes citoyens ! », *Rapport Schuman sur l'Europe. L'état de l'Union 2017*, Lignes de repères, 2017, p. 103-111.

9. Elie Cohen, « L'affaire Apple ou les vertus de l'Europe par l'exemple », *Telos*, 2 septembre 2016.

10. Cf. « Brexit has raised support for the European Union », *Bertelsmann Stiftung*, 21 November 2016

deux niveaux n'étant pas antinomiques mais au contraire complémentaires. L'Union européenne et les États européens, dans le modèle démocratique qui est le nôtre, ont la même raison d'être : protéger la sécurité de leurs citoyens, à la fois physiquement et économiquement, tout en garantissant le plus grand espace possible à la liberté individuelle. La préservation de l'ouverture des frontières et des valeurs fondatrices de la construction européenne appelle d'elle-même la constitution d'une telle « Europe régaliennne », sans quoi le risque du repli national ne fera que s'amplifier et le projet européen sera menacé.

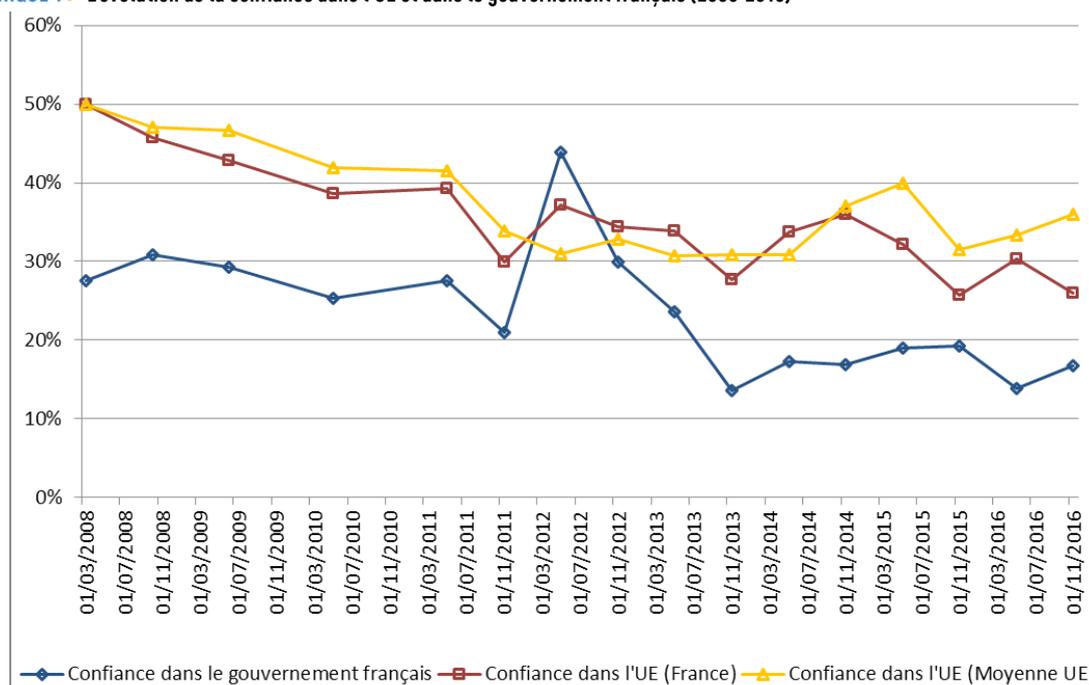
2.2. Le rôle de la France dans un projet européen qui puisse être partagé par ses partenaires

La France entretient un rapport ambivalent à la construction européenne et a longtemps soufflé le chaud et le froid¹¹. Elle a été à l'initiative de projets d'intégration ambitieux (CECA, Acte unique, traité de Maastricht) mais a aussi souvent montré de fortes réticences à ces mêmes projets : Communauté européenne de défense en 1954, crise de la chaise vide en 1965, Constitution européenne en 2005 et — dernier exemple en date — gouvernement économique européen.

D'une façon générale, la diplomatie française montre une préférence pour le jeu intergouvernemental. Au sein de l'opinion publique, il existe une réticence face à l'idée d'une démocratie européenne dans la mesure où celle-ci signifie la possibilité pour les « idées françaises » (politique économique interventionniste, rôle important des services publics, défiance à l'égard du libéralisme, Europe sociale, mais aussi Europe puissance) d'être mises en minorité dans le débat européen, surtout dans une Union élargie à 28 pays, et même à 27 après la décision prise du Royaume-Uni de quitter l'UE. C'est l'une des leçons du « non » français à la « Constitution » européenne en 2005¹².

L'influence de la France est en outre diminuée par sa fragilisation sur les plans politique, économique et social, ce qui n'est pas sans impact sur la montée de l'eurosepticisme à la fois dans la classe politique mais aussi dans l'opinion publique. Depuis 2008, la crise économique a accentué l'eurosepticisme au sein de la population : la défiance en France vis-à-vis de l'Union européenne s'est accrue de près de 25 points entre 2008 et 2016.

GRAPHIQUE 1 ► L'évolution de la confiance dans l'UE et dans le gouvernement français (2008-2016)



Source : Eurobaromètre

11. Thierry Chopin, *France-Europe : le bal des hypocrites*, Editions Saint-Simon, 2008.

12. Yves Bertoncini et Thierry Chopin, « Impressions de campagne. Le référendum du 29 mai 2005 et le malaise culturel français », *Le Débat*, n°137, novembre-décembre 2005.

Les Français ressentent d'autant plus un malaise vis-à-vis de la crise européenne actuelle que l'UE est au départ une initiative stratégique française¹³. Ils découvrent que l'« Europe » n'est pas la « France en grand » et ils la perçoivent aujourd'hui non plus comme un instrument au service des « idées françaises » (cf. le « levier d'Archimède » évoqué par le Général de Gaulle) mais comme un « cheval de Troie » de la mondialisation économique. En outre, ce sentiment est renforcé par le « renoncement stratégique » de la part de l'UE et le désarmement de ses États membres depuis la fin de l'URSS il y a 25 ans et ce jusqu'à une date récente.

En bref, la France semble ne plus croire dans sa « réincarnation » (selon le mot de Zbigniew Brzezinski¹⁴) au sein d'une Union économique libérale, fédérale et élargie¹⁵ qui reflète sa perte d'influence et dans laquelle elle ne se reconnaît plus. La France semble à la recherche d'un nouveau récit européen¹⁶.

Dans un tel contexte, la France peut défendre avec force une position stratégique au niveau européen dans des domaines où notre pays bénéficie d'une forte crédibilité et qui correspondent à nos préférences collectives les plus ancrées. Le retour des défis régaliens auxquels la France et ses partenaires européens doivent faire face (crise des migrants, terrorisme, défis de sécurité à l'Est et au Sud, etc.) doit être utilisé pour ré-énoncer politiquement un récit « français » pour l'avenir du projet européen qui puisse être partagé par ses partenaires. Cela se justifie d'autant plus qu'il est indispensable de travailler avec nos partenaires dans ces domaines compte tenu des intérêts communs que les Européens partagent sur ces sujets et donc du degré d'interdépendance qui nous unit en matière d'intérêts de sécurité communs.

Il est notable que les sujets régaliens sont un sujet sur laquelle la voix de la France peut être légitimement forte, à la fois compte tenu de sa puissance militaire et diplomatique (la France sera la seule puissance nucléaire et le seul pays membre du conseil de sécurité des Nations unies après le Brexit), de la reconnaissance de son expertise (par exemple en matière fiscale) ou encore de la solidarité européenne vis-à-vis des attaques terroristes dont la France est l'objet. En outre, l'adéquation entre le modèle historique, l'identité politique française et son héritage étatique d'un côté, et la nature « régaliennne » des défis à relever de l'autre¹⁷, permettrait de lutter efficacement contre la défiance croissante des Français vis-à-vis de la construction européenne et, peut-être même plus largement, vis-à-vis du « politique » et de sa capacité à agir efficacement au niveau national comme au niveau international.

Il semble, par ailleurs, que l'Allemagne est ouverte à des progrès sur ces sujets régaliens, qu'il s'agisse de la défense — Wolfgang Schäuble parlant même d'un budget européen de la défense¹⁸ — de la lutte contre le terrorisme ou des enjeux migratoires¹⁹. En matière de défense : cf. la publication du livre blanc sur la défense de l'été 2016 et l'annonce récente par le gouvernement allemand de l'accroissement des dépenses de défense, face au risque d'affaiblissement des liens transatlantiques annoncé par le nouveau président américain, et ce tout en rappelant les valeurs partagées qui fondent la solidarité occidentale²⁰. Même l'opinion publique semble évoluer dans le sens d'un engagement plus affirmé dans la gestion des enjeux de politique étrangère et de défense. En outre, l'Allemagne s'est montrée favorable à des initiatives en matière de protection des frontières extérieures ou encore de lutte contre l'évasion fiscale. Les sujets régaliens sont donc des thèmes sur lesquels le moteur franco-allemand peut retrouver un fort effet d'entraînement.

Ce projet peut enfin trouver le soutien de pays traditionnellement moins favorables à l'intégration et répond à une demande des Européens dans leur ensemble : 82 % d'entre eux attendent une intervention plus importante

13. Encore aujourd'hui, 55% des Français interrogés considèrent que « la France a un devoir particulier vis-à-vis de l'Europe », Sondage Ifop « Le regard des Français sur l'Europe », octobre 2016 ; il est également intéressant de noter qu'ils manifestent leur attachement à « L'Europe en tant qu'espace d'histoire et de patrimoine communs » (69%) plus qu'à « L'Union européenne en tant qu'institution politique » (44%).

14. Zbigniew Brzezinski, *The Grand Chessboard: American Primacy and its Geostategic Imperatives* (1997), trad. française, *Le grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde*, Paris, Hachette, 1997, p. 91.

15. Cf. Christian Lequesne, *La France dans la nouvelle Europe. Assumer le changement d'échelle*, Presses de Sciences Po, 2008.

16. Olivier Rozenberg, « France in quest of a European narrative », *Les Cahiers européens de Sciences Po*, n°4, 2016.

17. 62% des Français interrogés estiment que, face à la menace terroriste, l'Union européenne peut contribuer à mieux protéger la France ; source : Ifop, « Le regard des Français sur l'Europe », octobre 2016.

18. « Wolfgang Schäuble calls for joint EU defence budget », *Financial Times*, 18 octobre 2016 ; Wolfgang Schäuble : « We must strengthen the EU in those areas where it offers true added value relative to national approaches. Just look at foreign policy or defence. What can an individual country achieve in the areas? », *Spiegel*, 10 juin 2016

19. Cf. discours prononcé par Angela Merkel à Bruxelles le 12 janvier 2017, après avoir reçu un doctorat honorifique de l'Université catholique de Louvain et de l'Université de Gand : « We must hold Europe together now more than at any time in the past; we must make it even better, and bring it closer to the people of Europe again (...). The EU and its member states must also become better at finding compromises and thus achieving better results. Specifically, readiness to compromise is needed on the issues of illegal migration, the fight against international terrorism, and in the field of security and defence policy. »

20. Cf. discours prononcé par Angela Merkel suite à l'élection de Donald Trump, le 9 novembre 2016

de l'UE dans la lutte contre le terrorisme, 75 % dans la lutte contre la fraude fiscale, 74 % sur la question migratoire, 71 % sur la protection des frontières extérieures et 66 % en matière de sécurité et de défense²¹.

TABLEAU 2 ► Attentes des citoyens européens vis-à-vis de l'UE dans des domaines régaliens

Pour chacun des domaines suivants, souhaitez-vous que l'UE intervienne plus qu'actuellement ? (% de « oui »)

	Lutte contre le terrorisme	Question migratoire	Protection des frontières extérieures	Sécurité et défense	Politique étrangère	Lutte contre la fraude fiscale
UE 28	82	74	71	66	50	75
Allemagne	83	74	66	55	47	78
Autriche	73	57	69	61	44	52
Belgique	83	77	72	63	49	77
Bulgarie	86	80	79	73	55	70
Chypre	93	91	86	88	77	86
Croatie	74	67	61	61	50	71
Danemark	78	57	66	40	31	77
Espagne	84	79	72	71	66	89
Estonie	81	76	71	65	44	61
Finlande	84	66	66	61	39	78
France	83	73	75	72	52	76
Grèce	83	84	78	71	64	73
Hongrie	78	71	73	71	49	75
Irlande	79	74	67	66	50	69
Italie	88	85	78	79	63	79
Lettonie	76	60	66	59	42	72
Lituanie	76	67	72	69	55	74
Luxembourg	80	68	69	62	48	66

21. « Les Européens en 2016 », Eurobaromètre spécial du Parlement européen, juin 2016. Concernant plus spécifiquement les Français, une large majorité des personnes interrogées estiment que des mesures doivent être prises à l'échelon européen en matière de défense (65%), de politique étrangère (60%), d'immigration (60%) et de sécurité (56%) ; cf. Sondage Ifop / Le Figaro / Fondation Robert Schuman, op. cit.

Malte	87	87	80	74	54	80
Pays-Bas	76	73	64	61	42	68
Pologne	74	63	67	63	41	56
Portugal	91	86	87	78	62	91
Rép. tchèque	86	79	81	73	43	77
Roumanie	82	75	73	74	56	79
Royaume-Uni	76	68	67	56	40	70
Slovaquie	81	68	71	64	44	72
Slovénie	80	72	71	66	56	86
Suède	80	79	48	52	35	74

Source : « Les Européens en 2016 », Eurobaromètre spécial du Parlement européen, juin 2016.

N.B. Les pourcentages en bleu correspondent aux chiffres les plus élevés et ceux en orange aux chiffres les moins élevés, dans chaque domaine.

3. L'importance de la méthode

3.1. Le moteur franco-allemand : un « noyau cristallisateur »²² ?

Pour faire progresser l'intégration européenne, la question de la méthode est indissociable de celle de la volonté politique. La pérennité du projet politique européen nécessite qu'il soit porté par les États et accepté par les peuples. Dans le cadre de l'Union, il convient de partir toujours d'une tentative sincère d'évoluer à 28, à 27 après le Brexit ; lorsque cette tentative débouche sur un blocage, il convient d'essayer de mettre en œuvre la mesure en question pour le périmètre d'États membres le plus large possible. De ce point de vue, l'échelle de la zone euro n'est qu'une possibilité parmi d'autres : les traités prévoient la possibilité d'une intégration différenciée, pouvant se réduire jusqu'à 9 États membres. En outre des formats imbriqués sont possibles : dans le cadre de l'union bancaire, un socle de règle commun s'applique aux 28 (demain aux 27) mais la supervision des banques et la résolution des crises bancaires n'ont été unifiées que pour les États membres de la zone euro.

Compte tenu du partage de l'exercice en commun de prérogatives régaliennes que ce projet implique (sécurité intérieure et extérieure, contrôle des frontières extérieures, asile, immigration, fiscalité, diplomatie, défense, etc.), même sous une forme intergouvernementale, il est peu probable qu'il puisse rassembler — au moins dans un premier temps — l'ensemble des États membres de l'UE. Pour les projets les plus audacieux (comme le fut le projet européen lui-même à ses débuts), il peut être nécessaire qu'un plus petit nombre d'État doit prendre le risque d'avancer avant les autres et de démontrer la viabilité et l'intérêt de l'intégration.

Depuis le début de la construction européenne, la France et l'Allemagne ont joué un rôle moteur. Or, depuis quelques années, les controverses, reproches mutuels, recherches d'autres alliances (franco-britannique au

22. Cette expression est empruntée à Gilles Briatta, « L'Union européenne dans 10 ou 15 ans : cinq scénarios pour l'avenir d'un « monstre » institutionnel », Note du Centre d'Analyse et de Prévision, Ministère français des Affaires étrangères, 1995.

début de la présidence de Nicolas Sarkozy, axe franco-italien Hollande-Renzi par exemple) pour contourner le partenaire, ont émaillé la relation entre la France et l'Allemagne. Dans la période récente, les attentats terroristes, l'initiative franco-allemande à Minsk sur la question ukrainienne et les efforts de coordination dans la gestion de la crise grecque ont semblé ressouder la relation entre les deux pays²³. Pourtant, la crise des réfugiés a marqué une dissociation du couple franco-allemand sur fond de désaccords profonds, d'unilatéralisme national et de « dénaturation des comportements »²⁴. Surmonter ces désaccords profonds constituera un enjeu essentiel de la politique européenne de la France après les élections de 2017²⁵.

La France et l'Allemagne continuent de former ensemble une « masse critique » : 30 % de la population européenne et presque la moitié du PIB de la zone euro. Après plusieurs années de crises multiples, la question de confiance doit être à nouveau posée dans un contexte qui a évolué depuis plusieurs années et qui se caractérise par une rupture d'équilibre entre les deux pays, une baisse de voilure de l'ambition fédéraliste allemande, associée à une dilution réelle de l'influence française au sein de l'Union en raison de performances économiques médiocres ayant affecté la crédibilité de Paris sur la scène européenne. Pourtant, les défis actuels lancés à l'UE et à ses États membres (terrorisme, crise des migrants, déséquilibres économiques, montée des populismes et des extrémismes anti-européens, Brexit, etc.), exigent de faire revivre une ambition politique européenne sur le plan interne comme sur le plan externe : « L'échelle mondiale devra être prise en compte dans la reformulation du projet européen, des valeurs mais aussi des intérêts communs (...). La conception par Paris et Berlin d'une stratégie de relance politique et géopolitique en réponse aux défis internes et externes est urgente »²⁶.

Dans ce cadre, le dialogue franco-allemand a un rôle important à jouer du fait du poids des deux pays au sein de l'Union. S'ils souhaitent conserver leur force d'entraînement, la France et l'Allemagne doivent toutefois associer étroitement leurs partenaires du Benelux, les pays de l'Europe méridionale comme l'Espagne et l'Italie, mais aussi des pays de l'Europe du nord tels que la Finlande. De ce point de vue, la zone euro constitue une option, mais seulement parmi d'autres. La dissonance entre la zone euro et le reste de l'Union est d'ailleurs aujourd'hui moins forte, semble-t-il, en tout cas sur les sujets régaliens : il existe aussi une attente des pays hors zone euro sur ces sujets. Par ailleurs, après le Brexit, le chevauchement des deux est plus grand et il est donc peut-être devenu moins important de développer des instruments spécifiques à la zone euro.

3.2. L'Europe différenciée : des précautions à prendre

Un tel projet d'Europe « différenciée » a été mentionné à plusieurs reprises récemment comme un moyen de relancer la construction européenne après le référendum britannique sur le Brexit²⁷. La différenciation fait néanmoins l'objet de critiques — notamment dans les pays d'Europe centrale — qui soulignent le risque de créer une « Europe à plusieurs vitesses »²⁸. L'histoire montre pourtant que l'Union européenne a déjà connu de nombreuses formes d'intégration différenciée, à la fois dans et hors des traités²⁹ : l'euro et l'espace Schengen figurent parmi les symboles de la construction européenne. Ces différentes formes ne doivent pas être confondues avec les nombreuses expressions utilisées dans le débat politique européen pour désigner

23. Cf. Luuk Van Middelaar, « France-Allemagne : une incompréhension permanente », in *Le Débat*, n.187, novembre-décembre 2015.

24. Cette expression est empruntée à Jean-Louis Bourlanges, « L'Europe au miroir de Schengen », *Telos*, 29 mars 2016.

25. Voir Jean-Dominique Giuliani, *Pour quelques étoiles de plus... Quelle politique européenne pour la France ?* Lignes de repères, 2017.

26. Michel Foucher, « Les 9 échelles de l'Europe », *Le 1 L'Hebdo*, n.111, 15 juin 2016.

27. Cf. la « *Déclaration de Rome* » des chefs d'État et de gouvernement réunis en Conseil européen, 25 mars 2017 : « Nous agissons de concert, si nécessaire à des rythmes différents et avec une intensité différente, tout en avançant dans la même direction, comme nous l'avons fait par le passé, conformément aux traités et en laissant la porte ouverte à ceux qui souhaitent se joindre à nous plus tard. ». Voir aussi le « *Livre blanc sur l'avenir de l'Europe : réflexions et scénarios pour l'UE27 à l'horizon 2025* », Commission européenne, « Scénario 3 : Ceux qui veulent plus font plus », 1^{er} mars 2017

28. Cf. *Joint Statement of the Heads of Governments of the V4 Countries*, "Strong Europe – Union of Action and Trust", Input to Rome Declaration 2017, 2 March 2017 : "Yet any form of enhanced cooperation should be open to every Member State and should strictly avoid any kind of disintegration of Single Market, Schengen area and the European Union itself".

29. Thierry Chopin et Jean-François Jamet, « La différenciation peut-elle contribuer à l'approfondissement de l'intégration communautaire ? », *Questions d'Europe*, Fondation Robert Schuman, n°106 et 107, juillet 2008. Voir aussi Jean-Claude Pirié, « The Acceleration of Differentiated Integration and Enhanced Cooperation », Institut Egmont, 30 septembre 2014 et « Multi-Speed Europe Effects on EU Politics », *Sciences Po*, 22 avril 2015 ; Yves Bertoncini, « L'intégration différenciée dans l'UE : une légitimité à géométrie variable », *Policy Paper* n°186, Institut Jacques Delors, mars 2017.

les résultats envisageables des processus de différenciation : « Europe à géométrie variable », « Europe à plusieurs vitesses », « Europe à la carte », « Noyau dur », « Cercles concentriques » « Avant-garde », « Groupe pionnier », « Centre de gravité », etc. En réalité, ces différentes expressions sont le reflet de trois visions politiques nationales de la différenciation³⁰. La première, d'origine anglo-saxonne, conçoit la différenciation comme un moyen de rester en dehors de tout projet de nature fédérale, et plus généralement de permettre à tout pays qui le souhaite de ne pas participer à l'intégration sur un sujet donné. La seconde, franco-allemande, voit au contraire la différenciation comme le moyen de créer un sous-ensemble constitué autour du couple franco-allemand et désireux d'aller plus loin dans l'intégration (autrement dit une forme d'Union dans l'Union). La troisième enfin, qui s'exprime notamment en Europe centrale et orientale, s'inquiète des résultats que pourrait avoir l'une ou l'autre de ces conceptions parce qu'elle fragmenterait l'Europe à l'excès dans le premier cas et qu'elle créerait un « club » dont seraient exclus les autres pays dans le second.

La différenciation peut présenter en effet un certain nombre de risques si elle est mal utilisée. Le premier d'entre eux est celui d'une fragmentation excessive du processus d'intégration lui-même. La différenciation crée en effet une complexité institutionnelle supplémentaire dans la construction européenne, déjà souvent objet de critiques en raison de la difficulté qu'éprouvent les citoyens à comprendre les rouages de l'UE. Un autre risque est celui de diviser les États membres en crispant les positions des États membres qui restent en dehors : la différenciation ne doit pas être conçue comme la constitution de clubs dont les membres auraient le choix d'accepter ou de refuser de nouveaux participants, car ce choix risquerait de dépendre plus de l'intérêt particulier de chacun des membres du club que de l'intérêt commun du nouvel ensemble. Il est donc indispensable de s'assurer que l'intégration différenciée est un processus ouvert et que, si elle fait l'objet d'une conditionnalité (comme dans le cas de la participation à la zone euro), celle-ci est légitime et transparente.

Il est évident aujourd'hui que l'ensemble des politiques à venir de l'Union dans certains domaines éminemment politiques ne peut pas concerner de la même manière tous les pays de l'Union, ce qui doit conduire à négocier la mise en place de coopérations entre tels et tels États pour progresser dans ces domaines. La seule référence aux domaines régaliens montre que la construction européenne s'est désormais engagée dans des perspectives politiques nouvelles qui touchent à la souveraineté des États et aux consensus socioéconomiques et politiques nationaux, et pour lesquels il est d'autant plus délicat pour les gouvernements européens de se dessaisir de leur « droit de veto ». Il faut donc reconnaître l'hétérogénéité des intérêts nationaux au sein d'une Union à 27, tout en ménageant un espace pour des avancées possibles pour ceux qui le souhaitent. Telle est la condition d'une Union efficace et légitime qui puisse répondre aux attentes de ses citoyens.

30. Thierry Chopin, Christian Lequesne, « Differentiation as a double-edged sword: member states' practices and Brexit », *International Affairs*, vol. 92, n°3, May 2016, p. 531-547.

CONCLUSION

Compte-tenu du partage de l'exercice en commun de prérogatives régaliennes que ce projet politique implique, le débat sur la dimension politique de l'UE doit être relancé. En effet, si les crises qui affectent les Européens doivent conduire à poser les termes du débat sur une véritable union politique et sur la question du régime politique de l'UE, la poursuite de l'intégration de l'Europe ne peut se contenter en effet d'avancer à marche forcée, sous le seul empire de la nécessité. Un tel projet doit se faire avec un dessein préalable et avec une légitimation politique suffisante. Si nous voulons redonner du sens à la politique européenne, il faut alors remédier sans tarder à cette absence de colonne vertébrale et oser débattre publiquement du contenu à donner aux orientations à venir du projet européen.

Ce débat doit mettre en regard de manière claire trois choix.

D'abord, celui défendu par ceux tentés par le retour à l'« Europe d'avant » et le repli national. Un tel scénario pourrait paraître tentant pour de nombreux citoyens qui formulent une attente légitime de protection dès lors qu'il donne le sentiment de retrouver un sentiment de souveraineté dans les choix régaliens et de sécurité dans le cadre politique jugé le plus « naturel » et le plus protecteur : l'État national. Pourtant, cette option est extraordinairement risquée, à la fois économiquement et politiquement, avec la perspective d'une Europe fragmentée, divisée et affaiblie.

Ensuite, celui du *statu quo* qui consiste, dans le meilleur des cas, à consolider l'Union sous l'effet des différents chocs qui l'affectent mais sans réforme d'ensemble du système. Ce serait une erreur, le *statu quo* n'étant pas une option viable à long terme et il serait donc illusoire de se contenter de consolider nos acquis. L'histoire montre que, dans un contexte de crise, un système politique peut finir par disparaître par peur de se réformer.

Enfin, celui des partisans d'une Union d'États nationaux ouverte au monde : face au malaise de beaucoup d'Européens, un projet politique de long terme est nécessaire pour l'Europe du XXI^e siècle si l'on ne veut pas que nos sociétés se ferment au monde moderne ; ce projet doit être celui de reconstruire un modèle politique, économique et social proprement européen - conciliant liberté, solidarité, valeurs sources d'identité commune, protection et influence internationale — afin de le rendre « compétitif » dans la concurrence mondiale des modèles de civilisation et d'organisation politique et économique. C'est la condition pour que les Européens retrouvent le sentiment de leur liberté.

L'INTÉGRATION DIFFÉRENCIÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE : UNE LÉGITIMITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Yves Bertoncini, *Policy Paper n°186*, Institut Jacques Delors, 10 mars 2017

OUI, NOUS SOMMES EUROPÉENS !

Jacques Delors, Enrico Letta, Pascal Lamy, Yves Bertoncini et les participants du CEO 2016, *Tribune - Le Mot*, 7 octobre 2016

LE BREXIT, ENTRE EUROPHIE BRITANNIQUE ET EUROSCEPTICISMES CONTINENTAUX

Yves Bertoncini, *Policy Paper n°171*, Institut Jacques Delors, 27 septembre 2016

PLUS FORTS ENSEMBLE - MÊME À 27 !

Yves Bertoncini et Enrico Letta, *Tribune - Le Mot*, 15 septembre 2016

L'UE ET NOTRE SÉCURITÉ COLLECTIVE : plus forts ensemble !

Jacques Delors, António Vitorino, Pascal Lamy, Enrico Letta et Yves Bertoncini, *Tribune - Le Mot*, 17 juin 2016

A DIFFERENTIATED VIEW OF DIFFERENTIATED INTEGRATION

Nicole Koenig, *Policy Paper n°140*, Institut Jacques Delors - Berlin, juillet 2015

EUROSCEPTICISME OU EUROPHOBIE : PROTESTER OU SORTIR ?

Yves Bertoncini et Nicole Koenig, *Policy Paper n°121*, Institut Jacques Delors, 27 novembre 2014

RÉFORMER LA «GOUVERNANCE» EUROPÉENNE : POUR UNE FÉDÉRATION D'ÉTATS NATIONS PLUS LÉGITIME ET PLUS EFFICACE

Yves Bertoncini et António Vitorino, *Étude n°105*, Notre Europe - Institut Jacques Delors, 15 septembre 2014

REPENSER L'UEM ET "REPOSITIVER" LA GRANDE EUROPE

Jacques Delors, *Tribune*, Institut Jacques Delors, 28 juin 2013

LA ZONE EURO, CREUSET DE L'UNION POLITIQUE

Jacques Delors & alii, *Tribune - Le Mot*, Institut Jacques Delors, 30 novembre 2012

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • L'Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Institut Jacques Delors